

**Assemblée communale extraordinaire, lundi 29 avril 2019, à 19h30, à la salle des assemblées du bâtiment administratif, Rue de l'Eglise 8**

Président : M. Jean-Claude Berberat, président des Assemblées  
Secrétaire : M. Vincent Chételat

Cette assemblée a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 15 du 17 avril 2019 et dans le bulletin d'information de la Commune mixte de Develier distribué en tous-ménage.

Vingt-huit citoyennes et citoyens sont venus assister aux débats.

Monsieur le président déclare l'Assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux membres de l'Autorité communale ainsi qu'aux personnes ayant répondu à l'invitation de celle-ci. Il salue également la présence de Monsieur Marc Sollberger du bureau AF Toscano SA. Puis, il propose Madame Jeannine Giuliani et Monsieur Rolf Stebler qui sont nommés tacitement, pour fonctionner en qualité de scrutateurs.

Monsieur le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du lundi 17 décembre 2018 publié sur le site internet de la Commune ;
2. Information sur le projet pour le traitement des micropolluants à la STEP de Soyhières ;
3. Information sur l'avenir de l'office postal ;
4. Information sur le projet de pose de conteneurs semi-enterrés.

#### **1. Procès-verbal**

Le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du lundi 17 décembre 2018 a été publié sur le site internet de la Commune. L'Assemblée ne demande pas sa lecture. **Il est approuvé tacitement, à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.**

#### **2. Information sur le projet pour le traitement des micropolluants à la STEP de Soyhières**

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Daniel Rohrbach pour l'introduction de ce point de l'ordre du jour et ce dernier passe ensuite la parole à Monsieur Marc Sollberger. Il présente le projet pour le traitement des micropolluants à la STEP de Soyhières. Tout d'abord, il rappelle le fonctionnement du Syndicat pour l'assainissement des eaux de Delémont et environs et des communes qui le compose. Ensuite, il présente le projet du point de vue technique. L'installation sera construite à l'aval des constructions existantes pour permettre un passage des eaux dans trois bassins successifs comprenant un lit de charbon actif afin d'effectuer le traitement. Ensuite, ces eaux sont réinjectées dans la Birse. Il est à noter que le charbon actif est recyclé.

A la suite de la présentation technique de ce projet, Monsieur Marc Sollberger présente l'aspect architectural du nouveau bâtiment, qui sera construit en béton et en bois.

Pour terminer, les coûts de ce projet sont présentés : le coût total des travaux se monte à Fr. 8'942'000.00. La subvention fédérale se monte à 69%, la subvention cantonale à 9%. Le solde à charge du SEDE se monte à Fr. 1'978'000.00. Le syndicat a d'ores et déjà provisionné une part importante du solde.

Monsieur le président remercie Monsieur Marc Sollberger et ouvre la discussion.

*Monsieur Henri Lachat demande si un prix de fonctionnement a déjà été calculé. Monsieur Marc Sollberger indique que ce coût a été calculé. La taxe de Fr. 9.00, versé par chaque citoyen permettra de couvrir les frais de fonctionnement.*

*Monsieur Frédéric Burkhard demande pourquoi le rendement de cette installation est de 80 % C'est ce qui est subventionnable par la Confédération.*

*Monsieur Frédéric Burkhard souhaite savoir comment sera recyclé le charbon actif. Ce charbon sera recyclé dans une usine spécialisée en Belgique.*

*Monsieur Norbert Champion souhaite connaître le coût total du coût de fonctionnement. Celui-ci se monte à environ Fr. 600'000.00.*

*Monsieur Henri Lachat demande avec quels matériaux le bâtiment sera construit. Une partie, dont les bassins, seront construites en béton armée. La structure du bâtiment sera construite en bois.*

*Monsieur Michel Plomb demande une précision, toujours au niveau des frais de fonctionnement. Il précise que si les coûts annuels seront de Fr. 600'000.00, la taxe de Fr. 9.00 par habitant ne sera pas suffisante. Monsieur Marc Sollberger souligne que d'autres éléments entrent en compte en plus de ce que verse chaque citoyen.*

*Monsieur John-Robert Hanser demande si ce système sera également réalisé dans les autres districts. La STEP de Porrentruy est actuellement en construction pour le traitement des micropolluants mais avec un autre système (traitement par ozonation).*

*Madame Marcelle Burkhard demande d'où viendra le bois qui sera utilisé pour la construction. Ce bois proviendra des forêts suisses.*

*Monsieur Jean-Claude Berberat demande pourquoi le système du charbon actif a été choisi plutôt que l'ozonation. Le système a été choisi après diverses analyses et également en raison de la présence de la décharge du SEOD.*

La discussion n'est plus demandée, elle est donc close.

### **3. Information sur l'avenir de l'office postal**

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Gabriel M. Chappuis, maire, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour. En février 2017, les Autorités communales ont eu un premier contact avec les représentants de la Poste au sujet de l'avenir de l'office postal. La Poste a annoncé que l'office sera fermé et que deux options restaient ouvertes, à savoir la création d'une agence postale dans un commerce de la place ou la mise en place du service à domicile. La Poste a pris contact avec plusieurs commerces mais sans résultat. Monsieur le maire signale à l'Assemblée que le dédommagement offert par la Poste pour une agence postale se monte à Fr. 19'000.00, ce qu'il trouve indécent. De plus, ce service implique divers aménagements ainsi que des ouvertures d'au moins 30 heures par semaine durant toute l'année. Au mois de février 2019, une nouvelle rencontre a eu lieu au cours de laquelle les Autorités communales ont obtenu un délai jusqu'à la fin de l'année 2019 pour trouver une solution. Si aucune proposition n'est faite, le service à domicile sera mis en place dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Monsieur le président remercie le maire et ouvre la discussion.

*Monsieur Henri Lachat demande si la Postcom, organe de contrôle, a déjà été approchée. Selon Monsieur Paul-Emile Schaffner, la Commune ne peut pas intervenir auprès de la Postcom tant qu'une décision de la Poste n'a pas été signifiée aux Autorités communales.*

*Monsieur Henri Lachat indique que la Commune de Develier serait le plus grand village avec un service à domicile et que cet argument pourrait être utilisé afin de faire infléchir la Poste.*

*Monsieur Guy Chappuis fait état d'un communiqué trouvé sur le site de la Postcom. Selon ce communiqué, il est possible de s'approcher de la Postcom avant la décision finale de la Poste. Il recommande ainsi aux Autorités communales de s'approcher au plus vite de la Postcom.*

*Monsieur Henri Lachat propose également aux Autorités communales de s'approcher de Syndicom.*

*Monsieur Paul-Emile Schaffner se permet de préciser le mode d'indemnisation de la Poste est un plus pour le partenaire qui ne doit pas ouvrir spécialement ou engager du personnel supplémentaire. Monsieur le maire relève encore une fois que cette indemnisation n'est pas correcte.*

*Monsieur Rolf Stebler demande si les trente heures d'ouverture sont obligatoires. Ne serait-il pas possible de réduire l'horaire de l'office postal ?*

*Monsieur Henri Lachat affirme que l'agence postal dans un commerce n'est pas viable.*

*Monsieur Frédéric Burkhardt se dit surpris de cette décision pour un village de la grandeur de Develier.*

Les Autorités communales prennent acte des diverses propositions.

La discussion n'est plus demandée, elle est donc close.

#### **4. Information sur le projet de pose de conteneurs semi-enterrés**

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Pascal Hänni, conseiller communal en charge de ce dossier, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour. Il informe les ayants-droits que le Conseil communal est favorable à la pose de conteneurs semi-enterrés. Le SEOD serait le maître d'ouvrage de ce projet et les emplacements seraient, le plus possible, sur du terrain communal. Les endroits définitifs ne sont pas encore décidés mais l'idée du Conseil communal serait d'avoir dix conteneurs sur le territoire communal, réparti dans des cercles de 200 m de rayon permettant d'accéder aux conteneurs semi-enterrés à pied. Monsieur le maire rappelle également le sondage effectué l'année dernière qui avait connu un succès relatif en considérant le taux de retour d'environ 26%.

Monsieur le président remercie Monsieur Pascal Hänni et ouvre la discussion.

*Monsieur John-Robert Hanser demande si le SEOD est favorable à ce projet car, au départ, il devait y avoir plusieurs conteneurs au même endroit. Le projet du Conseil communal sera soumis au SEOD afin de connaître sa prise de position.*

*Monsieur Ruedi Tschopp demande une précision quant au succès relatif du sondage. Est-ce que cela est dû aux réponses apportées ou au taux de réponse. Plutôt au taux de réponse.*

*Monsieur Ruedi Tschopp demande également si la population sera consultée. Non, c'est le Conseil communal qui prendra la décision.*

*Monsieur Jean-Claude Veya demande où se trouve exactement les conteneurs semi-enterrés. Les emplacements définitifs ne sont pas encore décidés. Il déplore cela et trouve donc la discussion inutile.*

*Monsieur Michel Plomb demande si le Conseil communal a étudié la problématique des personnes à mobilité réduite. Monsieur le maire espère que la solidarité entre personnes fonctionnera et permettra d'aider ces personnes.*

*Madame Christine Stächeli demande si les conteneurs semi-enterrés seront fermés à clé. Cela n'est pas prévu. Il est à rappeler que ces conteneurs sont de la propriété du SEOD.*

*Monsieur Laurent Girard demande si un calcul a été fait pour le maintien de la solution actuelle. Le SEOD n'a pas encore donné de chiffre pour les communes qui ne passerait pas au système du conteneur semi-enterré. Monsieur le maire signale simplement que le maintien du système porte-à-porte aura de toute façon un coût supplémentaire.*

*Monsieur Cyril Hammel précise que la solution des conteneurs semi-enterrés est, du point de vue écologique, bien meilleure que le système actuel.*

*Monsieur Henri Lachat trouve ce système très bien mais pense qu'il faudra poser en tous cas deux conteneurs semi-enterrés près de la ZUP à la sortie du village, côté Est.*

*Madame Josiane Lauper souligne que le bruit engendré par ces conteneurs semi-enterrés est à prendre en compte.*

*Monsieur Henri Lachat souhaite savoir si une demande de permis est nécessaire. Oui cela est soumis à permis, donc tout en chacun pourra faire opposition.*

*Monsieur Jean-Claude Berberat demande aux Autorités communales si la décision de poser des conteneurs semi-enterrés est prise. Oui, cette décision est prise.*

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

Pour terminer, Monsieur le président passe la parole à Monsieur le maire. Ce dernier explique aux ayants-droits qu'un point divers n'est pas mis à l'ordre du jour lors d'une assemblée extraordinaire. Mais le Conseil communal a tout de même décidé de permettre à tout en chacun de poser des questions.

*Monsieur Arnaud Stächeli demande à quel rythme seront vidés les conteneurs semi-enterrés. Toutes les semaines ou tous les 10 jours.*

*Monsieur John-Robert Hanser demande si les conteneurs à puce seront vidés comme actuellement. Oui cela sera maintenu.*

*Monsieur Guy Chappuis souhaite revenir sur la manifestation de la Fête du label Cité de l'énergie du 30 mars 2019. Cette journée a permis de mettre la Commune de Develier en évidence. Il remercie les Autorités communales ainsi que le personnel pour cela.*

**Monsieur le président remercie les participants de leur présence et leur souhaite une belle fin de soirée. Puis il lève l'Assemblée à 21h01, en présence de trente-trois ayants-droits, membres de l'Autorité compris.**

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président :

le secrétaire :

J.-C. Berberat

V. Chételat